

## PROCÈS-VERBAL DU CONSEIL DE LA MUNICIPALITÉ DE GRAND-MÉTIS (QUÉBEC)

**Procès-verbal** d'une séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Grand-Métis tenue le 2 mai 2016, 19h30 à la salle municipale de Grand-Métis sous la présidence de **Rodrigue Roy, maire**

### 1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Sont présents les conseillers :  
monsieur Jean-Yves Ouellet, madame Gilberte Fournier,  
monsieur Réjean Gendron, monsieur Raymond L'Arrivée,  
monsieur Jacques Vachon, Madame Annie Gonthier le tout  
formant quorum sous la présidence de **Rodrigue Roy** maire ,  
maire.

Assiste également à l'assemblée Mme Chantal Tremblay,  
directrice générale et trésorière de la municipalité de Grand-  
Métis.

La séance est ouverte à 19h30

### 2. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Rés. : 2016-063

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à à  
l'unanimité des conseillers présents, d'adopter l'ordre du jour  
suivant, tout en maintenant le point varia ouvert.

### 3. APPROBATION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE TENUE EN AVRIL

**ATTENDU QUE** tous les membres du Conseil ont reçu une  
copie du procès-verbal de la séance ordinaire du 4 avril 2016 à  
l'intérieur du délai prévu au Code municipal, la Directrice  
générale est dispensée d'en faire la lecture ;

**ATTENDU QUE** les membres du Conseil municipal ont pris  
connaissance du contenu du procès-verbal ;

Rés. : 2016-064

Il est dûment proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à  
l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER ET D'ADOPTER**, tel que présenté, le procès-  
verbal de la séance tenue le 4 avril 2016.

### 4. ADMINISTRATION ET FINANCES

#### 4.1 APPROBATION DE LA LISTE DES COMPTES À PAYER ET AUTORISATION DE PAIEMENT

**ATTENDU QUE** la directrice a remis à chacun des conseillers  
la liste des comptes à payer au 2 mai 2016 ;

Rés. : 2016-065

Il est dûment proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu  
à l'unanimité des conseillers présents :

**D'APPROUVER** la liste des comptes à payer et d'autoriser la  
trésorière à en effectuer les paiements des comptes qui se

détaillent comme suit :

Service de la paie (mois) :	4 762.53\$
Dépenses incompressibles payées en (mois)	2 716.08\$
Comptes à payer du mois :	18 327.31\$

#### 4.2 **MODIFICATION DU RÈGLEMENT 2015-0181 EN ATTENDANT LE VERSEMENT D'UNE SUBVENTION**

CONSIDÉRANT QUE le règlement numéro 2015-0181 a été adoptée le 7 octobre 2015;

CONSIDÉRANT QU ' il est prévu à l'article 1076 du Code municipal que le règlement peut être modifié par résolution s'il rencontre les conditions prévues;

CONSIDÉRANT QUE la présente modification est conforme à l'article 1076;

Rés. : 2016-066

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'effectuer les modifications suivantes :

- L'article 2 du Règlement 2015-0181 est modifié afin de se lire désormais comme suit :

« **Article 2.** Le conseil est autorisé effectuer des travaux de réfection du Rang 2 Est des Écossais et d'une partie du Chemin de l'Anse-des-Morts, tel qu'il appert de la soumission déposée par Franroc, Division Sintra inc., incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Mme Chantal Tremblay en date du 9 septembre 2015, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

- L'article 2.1 est ajouté au Règlement 2015-0181 et se lit comme suit :

« **Article 2.1.** Afin de financer en entier la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire versée dans le cadre du Programme de la Taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, le conseil est autorisé à dépenser la somme de 297 000 \$. Pour se procurer cette somme, la Municipalité est autorisée à emprunter jusqu'à concurrence de ladite somme pour une période de cinq (5) ans. »

- L'article 3 du Règlement 2015-0181 est modifié afin de se lire désormais comme suit :

- « **Article 3.** La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire, conformément à la lettre de Jean-François Bellemare datée du 3 décembre 2015, ainsi que les lettres concernant la programmation des travaux de M. Yves Berger du Ministère des Transport, datée du 14 avril 2016 et celle de M. Karim Senhaji de la Direction des Infrastructures - Québec, datée du 22 avril 2016, lesquelles

font parties intégrantes du règlement comme annexe  
« C ». »

#### **4.3 TRANSFERT DE FONDS - RÉSERVE POUR CAMIONNETTE**

Rés. : 2016-067

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire un dépôt de 2 000\$ dans la réserve pour camionnette tel que prévu au budget 2016.

#### **4.4 ADHÉSION À L'ASSOCIATION FORESTIÈRE BAS-LAURENTIENNE 2016-2017**

Rés. : 2016-068

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'adhérer à l'Association forestière bas-laurentienne pour l'année 2016 au coût de 65\$ taxes incluses. Le prix comprend aussi la revue Le Progrès Forestier qui paraît quatre fois par année.

#### **4.5 URLS : PROJET TABLE D'HARMONISATION DES AÎNÉES**

CONSIDÉRANT la démarche visant l'amélioration de l'offre en loisir aux aînées proposée par l'URLS :

CONSIDÉRANT QUE les objectifs de la démarche visent :

- À créer une Table d'harmonisation en loisir pour les aînées :
- À favoriser la collaboration entre les organismes membres de la Table;
- À améliorer l'offre en loisir aux aînées (bonifier les activités existantes et éviter la duplication de celles-ci);
- À soutenir les organismes qui offrent des loisirs aux aînées dans la municipalité;
- À assurer l'efficacité des communications pour rejoindre et informer les aînés;
- À adapter les activités et les services aux besoins des aînés;
- À consulter et être à l'écoute des besoins des aînés.

Rés. : 2016-069

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis :

- désigne la coordonnatrice municipal en loisirs à la Table d'harmonisation et la directrice générale;
- Investit initialement un montant de 2 000\$ en ajout au même montant donné par l'URLS;
- Reconduit d'une année à l'autre les sommes non engagées au 31 décembre;

QUE la direction générale tiendra un dossier distinct des dépenses autorisées pour cette enveloppe.

#### **4.6 VACANCES DE LA DIRECTRICE**

Mme Chantal Tremblay informe les membres du conseil qu'elle entend prendre ses vacances annuelles du 27 juin au 4 juillet inclusivement ainsi 29 août au 5 septembre 2016 inclusivement.

Pour la période estivale, le bureau sera ouvert du lundi au jeudi et ce à partir de la semaine du 5 juin à la semaine du 21 août 2016.

Rés. : 2016-070

Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis accepte les dates proposées pour les vacances de la directrice.

#### **4.7 ACHAT – MATÉRIEL INFORMATIQUE**

Rés. : 2016-071

Il est monsieur Jacques Vachon et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'entériner l'achat d'un ordinateur portable pour la municipalité autorisé par le maire au coût de 789.62\$ + taxes. L'ordinateur a les caractéristique suivante : Processeur i5 6200U/2.3GHs, windows 7 pro 64 bits, 4 GB RAM, disque dur de 500 GB, graveur DVD, graphique HD. Un montant de 45\$ est ajouté pour monter la mémoire vive à 8 GB

#### **4.8 ADJUDICATION DU CONTRAT D'ENTRETIEN DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC**

CONSIDÉRANT QUE suite à l'adoption de la résolution 2016-061, le processus d'appel d'offres sur invitation a été enclenché et que trois invitations à soumissionner ont été envoyé;

CONSIDÉRANT QUE l'ouverture publique des soumissions a eu lieu le 22 avril 2016 à 15:00 ;

CONSIDÉRANT QU'un seul soumissionnaire a présenté des offres :

- Richard Poirier et Frères Électrique Ltée au tarif horaire de 117.75\$ incluant électricien et le camion nacelle;

CONSIDÉRANT QUE la soumission déposée était conforme ;

Rés. : 2016-072

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers que ce Conseil adjuge le contrat pour l'entretien du réseau d'éclairage public à l'entreprise Richard Poirier et Frères Électrique Ltée au tarif horaire soumissionné pour une période allant jusqu'au 14 avril 2017 aux conditions décrites dans le document de soumission qui constituera le contrat.

**4.9 SIGNATURE D'UNE CONVENTION RELATIVE À L'OCTROI D'UNE AIDE FINANCIÈRE, VOLET « SOUTIEN AUX ORGANISMES COMMUNAUTAIRES LOCAUX»**

Rés. : 2016-073

Il est proposé par madame Gilberte Fournier et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Grand-Métis autorise M. Rodrigue Roy, Maire et Mme Chantal Tremblay, DG, à signer l'entente relative à l'octroi d'une aide financière, volet «Soutien aux organismes communautaires locaux» avec la MRC de La Mitis.

**5. URBANISME ET VOIRIE**

**5.1 NOUVEAU CADRE NORMATIF POUR LE CONTRÔLE DE L'UTILISATION DU SOL DANS LES ZONES EXPOSÉES À L'ÉROSION LITTORALE LE LONG DE L'ESTUAIRE DU FLEUVE ET DU GOLFE DU SAINT-LAURENT**

**CONSIDÉRANT** l'impact potentiel sur la valeur foncière des propriétés riveraines du cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion littorale le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent ;

**CONSIDÉRANT** les délais importants de transmissions des zones réelles à risque d'érosion et submersions côtières dans le Bas-St-Laurent;

**POUR CES MOTIFS,**

Rés. : 2016-074

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le Conseil de la municipalité de Grand-Métis demande au ministère de la Sécurité publique du Québec d'adopter et de transmettre le plus rapidement possible à la MRC de la Mitis le nouveau cadre normatif pour le contrôle de l'utilisation du sol dans les zones exposées à l'érosion littorale le long de l'estuaire du fleuve et du golfe du Saint-Laurent; incluant la nouvelle carte des zones à risque d'érosion et submersion côtière.

**5.2 ADOPTION DU RÈGLEMENT N°2016-0191 MODIFIANT LE RÈGLEMENT N° 2009-0136 DÉCRÉTANT L'IMPOSITION D'UNE TAXE AUX FINS DU FINANCEMENT DES CENTRES D'URGENCE 9-1-1.**

Rés. : 2016-075

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents et résolu à l'unanimité que le conseil décrète ce qui suit :

L'article 2 du règlement n°2009-136 est remplacé par le suivant :

2. À compter du 1<sup>er</sup> août 2016 est imposée sur la fourniture d'un service téléphonique une taxe dont le montant est, pour chaque service téléphonique, de 0,46 \$ par mois par numéro de téléphone ou, dans le cas d'un service multiligne autre qu'un service Centrex, par ligne d'accès de départ.

Le présent règlement entre en vigueur à la date de la publication d'un avis à cet effet que le ministre des Affaires

municipales et de l'Occupation du territoire fait publier à la *Gazette officielle du Québec*.

### 5.3 **NIVELAGE DE L'ANSE-DES-MORTS ET DES ACCOTEMENTS DE CHEMINS**

Rés. : 2016-076

Il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à envoyer une demande de soumission à deux entrepreneurs de la région pour effectuer le nivelage du chemin de l'Anse-des-Morts ainsi qu'une partie de des accotements du rang 2 Est des Écossais et du chemin Kempt. Les travaux seront effectués d'ici la fin mai.

## 6. **CORRESPONDANCE**

### 6.1 **Proclamation de la CAMPAGNE ANNUELLE DE PROMOTION DE LA SANTÉ MENTALE 2016-2017**

**Considérant que** la Semaine nationale de la santé mentale qui se déroule du 2 au 8 mai est le lancement d'une campagne annuelle de promotion de la santé mentale sur le thème « 7 astuces pour être bien dans sa tête »

**Considérant que** la population possède une santé mentale susceptible d'être renforcée et développée et que les 7 astuces peuvent y contribuer;

**Considérant que** les actions favorisant la bonne santé mentale relèvent d'une responsabilité à la fois individuelle et collective, que cette dernière doit être partagée par tous les acteurs de la société, et que les municipalités ont un rôle important à jouer dans ce mouvement ;

**Considérant que** Santé mentale Québec - Bas-St-Laurent est votre interlocuteur régional du Mouvement santé mentale Québec, qui pilote la campagne annuelle de promotion de la santé mentale et encourage l'implication de tous les acteurs de la société québécoise ;

**Considérant qu'** il est d'intérêt public que toutes les villes et municipalités du Québec soutiennent cette campagne :

- en invitant les citoyennes et les citoyens à consulter les outils promotionnels de la campagne ;
- en encourageant les initiatives et activités organisées sur le territoire ([www.smq-bsl.org](http://www.smq-bsl.org)) ;
- en proclamant le lancement de la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale lors d'un conseil municipal.

**Par conséquent**, je, Rodrigue Roy, maire de Grand-Métis, proclame par la présente la Campagne annuelle de promotion de la santé mentale 2016-2017 dans la municipalité de Grand-Métis et invite tous les citoyens et citoyennes ainsi que toutes les entreprises, organisations et institutions à reconnaître les bénéfices des « 7 astuces pour être bien dans sa tête ».

## **6.2 SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ 2016**

Le MAMOT nous informe que cette année, la Semaine de la municipalité 2016 se déroulera du 29 mai au 4 juin prochain.

## **6.3 PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL**

Le ministre nous avise qu'une aide financière de 37 205\$ est accordée à notre municipalité pour l'année 2016, dans le cadre du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

## **6.4 GALAS DU MÉRITE SCOLAIRE DE L'ÉCOLE DU MISTRAL**

Rés. : 2016-077

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire une commandite de 50 \$ à l'école du Mistral pour leurs Galas du mérite scolaire 2015-2016. La municipalité laisse le soin à l'école de répartir notre commandite selon les besoins.

## **6.5 PROGRAMME D'ASSISTANCE FINANCIÈRE AUX CÉLÉBRATIONS LOCALES 2016**

Réception d'une lettre de la Société nationale de l'et du Québec, nous confirmant que nous recevrons 800\$ dans le cadre du programme d'assistance financière aux célébrations locales pour l'organisation de la Fête nationale.

## **7. VARIA**

### **7.1 FORMATION SUR LA COMMUNICATION**

*ATTENDU QUE suite à une demande de la Table des municipalités en revitalisation de La Mitis, La MRC offre une troisième formation en communication.*

*ATTENDU QUE La formation 4 aura lieu à la MRC le 12 mai 2016 et sera consacré à la rédaction promotionnelle.*

*ATTENDU que le coût de la formation est de 30\$ par personne et d'une durée de 3 heures. La formation est offerte de jour ou de soir.*

Rés. : 2016-078

*Il est proposé par Madame Annie Gonthier et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'inscrire Madame Chantal Tremblay, et messieurs Rodrigue Roy, Jacques Vachon et Raymond L'Arrivée à cette formation.*

### **7.2 ACHAT MATÉRIEL AUDIO**

Rés. : 2016-079

Il est proposé par monsieur Raymond L'Arrivée et résolu à l'unanimité des conseillers présents de faire l'achat d'un système de son pour la municipalité chez Musique Fa-La-Do

au prix de 599 plus taxes. Le système de son comprend 2 haut-parleurs de 10 pouces avec twitter pour les aigus, petit amplificateur pouvant brancher ordinateur, micro, entrée USB et carte SD. Microphone inclus, fil et pieds de caisse. Ensemble complet et transportable avec rangement derrière le haut-parleur pour le microphone et le filage.

### **7.3 PLAINTÉ – DÉCHETS TERRAIN ANSE DES MORTS**

Des citoyens se sont plaint que des déchets s'accumulaient sur un terrain privé situé sur la route de l'Anse-des-Morts. L'inspecteur en bâtiment en sera avisé et fera un suivi.

### **7.4 CREUSAGE DE FOSSÉS**

Rés. : 2016-080

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents de donner un mandat au Service d'ingénierie de la MRC de La Mitis pour faire un devis pour le creusage des fossés à partir des environ du 325 rang 2 Est des Écossais jusqu'au ruisseau situé sur le lot P-12 pour permettre un meilleur écoulement des eaux.

### **7.5 TERRAIN MUNICIPAL**

Il est suggéré par monsieur le conseiller Réjean Gendron de déplacer le matériel de la municipalité au sud du terrain municipal pour un accès plus facile et de piqueter le terrain selon la grandeur requise.

### **7.6 PONCEAU- RANG 2 EST DES ÉCOSSAIS**

Le Conseil demande une lettre du Service d'ingénierie de la MRC de La Mitis confirmant ses recommandations au fait qu'il ne soit pas nécessaire de remplacer le ponceau.

### **7.7 FAUCHAGE DES ACCOTEMENTS**

Rés. : 2016-081

Il est proposé par monsieur Réjean Gendron et résolu à l'unanimité des conseillers présents d'autoriser la directrice à envoyer des demandes de soumission pour le fauchage des accotements des routes sous juridiction municipale.

### **7.8 PONCEAU INTERSECTION KEMPT ET RANG 2 OUEST**

Considérant que le MTQ a fait des travaux à l'intersection du chemin Kempt et du 2<sup>e</sup> rang Ouest;

Considérant que le ponceau est obstrué dès qu'il y a des pluies abondantes ;

Rés. : 2016-082

Pour ces motifs, il est proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents



d'autoriser la directrice à envoyer une lettre à M. Brisson du Bureau de Mont-Joli afin que ces derniers fasse nettoyer le ponceau à l'intersection du chemin Kempt et du 2<sup>e</sup> rang Ouest.

**8. PÉRIODE DE QUESTIONS**

La période de question s'est tenue de 20h30 à 20h40.

**9. LEVÉE / AJOURNEMENT DE L'ASSEMBLÉE**

À 20h40 l'ordre du jour étant épuisé :

Rés. : 2016-083

Il est dûment proposé par monsieur Jean-Yves Ouellet et résolu à l'unanimité des conseillers présents DE LEVER la présente séance.

\_\_\_\_\_  
M. Rodrigue Roy, maire

\_\_\_\_\_  
Chantal Tremblay, dir.gén.

*Je, Rodrigue Roy, maire de la Municipalité de Grand-Métis, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.*

\_\_\_\_\_  
*Rodrigue Roy, Maire*

Procès-verbal signé le \_\_\_\_\_ 2016